

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	11	12

2-0302/2023

Date de la convocation

30 janvier 2023

Date d'affichage

30 janvier 2023

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 3 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Absente :** Mme Stéphanie RELEA.

**Excusés :** M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), MM. Frédéric CATHALOGNE, Patrick PAREDES.

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine DUMARTIN.

**Objet : vente de bois aux enchères 2023**

Le Maire rappelle à l'assemblée que des arbres appartenant à la Commune ont été coupés dans le cadre de travaux et sont actuellement au sol.

Il propose donc que le bois de ces arbres soit vendu. Il propose de vendre l'ensemble du bois en 7 lots et au plus offrant en fixant le prix plancher indiqué dans le tableau ci-joint.

Les acquéreurs sont tenus de la coupe du bois. L'adjudication aura lieu 18 février 2023 à partir de 09h00 par une commission composée de :

- M. le Maire ou son délégué,
- Un adjoint au Maire.

L'enlèvement du ou des lots acquis devra intervenir au plus tard le 31 mars 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de vendre en 7 lots le bois situé :

- Chemin du Moulin de Capbat (6 lots),
- Route de Pau (1 lot)

**FIXE** les conditions de vente comme suit :

- les lots sont attribués au plus offrant, le prix plancher étant mentionné sur le tableau ci-joint.
- le nom des attributaires sera affiché en Mairie le 20 février 2023.

**DÉSIGNE** M. Bruno LERMANOU, Adjoint au Maire, pour siéger au sein de la commission.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire,**  
**Guy CAZALET**

